

L'ÉPI-
CERIE
MODE-
RNE

Instruments & accessoires de musique
d'occasion, vinyles, CD, cassettes,
matériel hi-fi...

BROC 2000

Troisième édition

La brocante de l'Epicerie Moderne dimanche 18
septembre 2016

Entrée gratuite – 9h00 – 17h00
A l'épicerie en extérieur et intérieur
Bar Resto en terrasse

LE LIEU :

L'épicerie moderne organise sa brocante sur le grand parking devant ses portes :

L'épicerie moderne place René Lescot – 69320 Feyzin

POUR VENIR EN VOITURE (10 mn de Lyon centre, 15 mn de Vienne) : sur l'A7, prendre la sortie Vénissieux/Feyzin D301. Puis Feyzin La Bégude. Prendre la D307 sur 1km, direction Centre Léonard de Vinci / l'épicerie moderne.

EN TRANSPORT EN COMMUN : bus n°39 / 60 arrêt La Bégude.

RÉSERVATION DE STANDS :

Seule la vente d'objets en rapport avec le domaine de la musique est autorisée. Réservez votre stand au 04 72 89 98 70 ou à broc2000@epiceriemoderne.com

Pour votre inscription, il vous sera demandé une pièce d'identité.

RÈGLEMENT EXPOSANTS :

> Horaires : L'installation des stands aura lieu de 7h à 9h La vente au public aura lieu de 9h à 17h
Le démontage des stands se déroulera entre 17h et 19h

> Prix du service : Comptez 1 euro le mètre (possibilité de prendre plusieurs métrées)

RÈGLEMENT DÉPÔT-VENTE :

Nous vous proposons également la mise en place d'un dépôt-vente géré par l'équipe de l'épicerie moderne. À noter : date et horaires du dépôt vente en amont, les inscriptions de font sur place et dans la limite des places disponibles.

> Horaires : Le dépôt d'objets s'effectue le jeudi 17 et le vendredi 18 septembre de 11h à 17h et le dimanche matin de 8h à 10h. Les propriétaires doivent récupérer la somme qui leur est due et les objets invendus entre 17h et 18h le jour même de la brocante.

ATTENTION :

Tout objet ou somme d'argent non récupérés après 18h (et sans nouvelles des propriétaires) deviennent la propriété de l'AMAF (association qui gère l'épicerie moderne)

> **Prix du service :** 10% du montant des ventes effectuées, déduits directement des sommes rendues aux propriétaires en fin de brocante.

> **Nombre d'objets :** Chaque vendeur peut laisser en dépôt 5 objets maximum. Possibilité de faire des lots indivisibles et cohérents, ne comptant que pour un objet (séries de vinyles, de disques, ...)

> **Prix de vente des objets** : Les prix de vente des objets déposés doivent être déterminés par les propriétaires

> **Objets acceptés** : instruments de musique, ampli, accessoires de musiques, vinyles, CD, cassettes, éléments hifi... l'AMAF se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout objet proposé.

> **Mentions complémentaires** : Les vendeurs s'engagent à ne déposer que des objets en bon état de fonctionnement. Les vendeurs devront présenter une pièce d'identité au dépôt et à la récupération des objets. L'AMAF se dégage de toute responsabilité si vol ou dégradation d'objets déposés.

Signature :